



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

heure d'été et heure d'hiver

Question écrite n° 71382

Texte de la question

Alors qu'entre 1996 et 2001 la Commission européenne a déclaré que les pays membres étaient obligés d'appliquer l'heure d'été, il se trouve à présent qu'un expert agissant en défense du Conseil de l'Union européenne a déclaré que « ... la directive se limite à fixer une date et une heure communes pour le début et la fin de l'heure d'été dans l'espace communautaire. Elle n'introduit pas l'heure d'été, qui reste une option des Etats membres... ». Compte tenu du fait que la France pourrait donc abandonner son système de changement d'heure par simple publication d'un décret, M. Alain Néri demande à M. le Premier ministre s'il entend prendre des dispositions allant dans ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71382

Rubrique : Heure légale

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 décembre 2001, page 7482